

## Conseil communal de Lausanne

---

<b>Initiative :</b>	Interpellation
<b>Titre :</b>	Choix de l'application «The Sorority» pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles à Lausanne : demande de précisions
<b>Initiant-e(-s) :</b>	Olivia Fahmy et csrts

---

Nous avons récemment appris, par un communiqué de presse et à la suite d'une annonce qui a attiré l'attention médiatique en Suisse romande, le choix de l'application «The Sorority» comme outil supplémentaire pour lutter contre les violences sexuelles, sexistes, homophobes et transphobes.

Nous saluons les efforts de la Municipalité pour multiplier les moyens de lutte contre les violences domestiques et le harcèlement dans l'espace public. Nous nous réjouissons que des initiatives individuelles, associatives, pensées par des femmes et des personnes issues des minorités de genre, puissent être développées et soutenues pour venir en aide à d'autres femmes et aux minorités de genre. La Municipalité doit néanmoins continuer à assumer sa responsabilité en matière de lutte contre le harcèlement et les violences domestiques sur son territoire, notamment par des mesures éducatives et de prévention.

L'unique application désormais désignée comme partenaire par la Ville soulève un certain nombre de questions qui nous semblent par ailleurs importantes. En effet, celle-ci repose sur la participation (très majoritaire) des femmes pour signaler et porter secours aux personnes victimes de violences ou alerter les autorités nécessaires ; elle fonctionne sur la géolocalisation, et le contrôle identitaire (d'ailleurs apparent lorsque l'on est connecté à l'application, les noms des personnes sont en effet visibles) nécessaire à l'enregistrement d'un profil est sous le contrôle des entrepreneuses-entrepreneurs ·x qui l'ont développé.

Par conséquent, nous souhaitons, à travers cette interpellation, obtenir des informations de la part de la Municipalité quant à ce projet qui a maintenant eu quelques mois pour s'implémenter de façon plus large et soutenue par la Ville. Nous souhaitons notamment nous assurer du suivi qui lui sera donné afin d'insister sur le volet préventif essentiel sur les questions de harcèlement et de violences sexuelles et sexistes.

Nous adressons les questions suivantes à la Municipalité :

1. En quoi consiste le partenariat entre la Ville et l'association responsable de l'application ?
2. Le partenariat entre la Ville et l'application a-t-il un coût (par année) et si oui lequel est-il, et est-il rétribué de façon adéquate (pour l'expertise et la mise en réseau amenées par les responsables de l'application) ?
3. Quelles données la Ville met-elle à disposition des responsables de l'application ?

4. Quelles données les responsables de l'application mettent-elles à disposition de la Ville ?
5. Comment la Municipalité a-t-elle procédé pour choisir l'entreprise et l'application en question ? Sur la base de quels critères ?
6. Comment la Municipalité justifie-t-elle le choix d'une application reposant sur la géolocalisation et l'identification des personnes (les noms et prénoms des personnes sont visibles sur l'application, ainsi que leur localisation en temps réel) ?
7. Comment la Municipalité justifie-t-elle le choix d'une application dont le système de soutien repose principalement sur les femmes et les minorités de genre ?
8. Quelles sont les autres mesures imaginées par la Municipalité pour responsabiliser et éduquer les citoyens lausannois à ces problématiques ? Une campagne ou application est-elle également prévue pour cela ?
9. Comment la Municipalité analyse-t-elle les potentiels impacts d'un tel projet sur ses compétences en matière de sécurité, de prévention et de traitement des plaintes et des cas de violence et harcèlement ?
10. Comment la Municipalité analyse-t-elle l'impact sur les appels effectués à la police et aux services concernés pour intervenir ?
11. La Municipalité peut-elle nous informer quant à l'état actuel des personnes inscrites et des activations d'alerte effectuées par le biais de l'application ? Est-ce que celle-ci est « monitorée » sur ses actions (appels au secours enregistrés, nombre de personnes secourues/ venues en aide ? etc.)
12. Comment la Ville s'assure-t-elle que les lieux indiqués comme « sûr(s) » le soient réellement ? Les sensibilisations gratuites en ligne rendues disponibles par l'application sont-elles obligatoires pour les entités souhaitant figurer comme "lieu sûr" ?
13. Le traitement des données et l'identification des personnes est faite par les responsables de l'application, et sont effacées dans un délai qui semble raisonnable d'après ses conditions générales. Malgré cela les noms des personnes sont visibles et corrélés à leurs déplacements géographiques en temps réel. Comment la Municipalité se positionne-t-elle face à cette absence d'anonymat ?
14. La Municipalité se soucie-t-elle du lieu de stockage de ces données et de leur sécurisation ? Où ces données sont-elles stockées ? Connait-elle les moyens de traitement de ces données et leur utilisation ?
15. La Municipalité sollicite-t-elle l'établissement de rapports (quantitatifs, qualitatifs) de la part des responsables de l'application sur les données concernant la population Lausannoise à des fins de statistiques ou de formation pour son personnel, et notamment son personnel de police ? Et si oui ou non, pourquoi ?

16. La Municipalité s'assure-t-elle auprès des responsables de l'application que tout comportement malveillant soit banni ? A-t-elle accès aux données concernant les personnes dont les comportements ont été signalés ?

Lausanne, le 18 mars 2025

  
Olivia Fahmy

  
Sima Dakkus

  
Virginie Kyriakopoulos

  
Aurélie Stamm